



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 080-218003580-20260427-DELIB2025_48-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

N° 2026 - 48

L'an deux mil vingt six, le vingt sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrick GROSJEAN.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 16

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. BARRAY Tony, Mme CAPON Lindsay, Mme CARON Monique, Mme CARPENTIER Christine, M. DÉGARDIN André, Mme DESCROIX Thérèse, M. DUBLANCHER Franck, M. GROSJEAN Patrick, M. LANGLET Philippe, Mme LENNE Camille, M. NOEL Emmanuel, M. PELLETIER Eric, Mme RAFFRAY Agnès, M. SANTERRE Jacky, M. THOREL Michel, M. TRICOT James

Procurations(s) :

Mme LEFRANS Nicole donne pouvoir à M. PELLETIER Eric, Mme GARDÉ Isabelle donne pouvoir à M. TRICOT James, M. DOUBLET Grégory donne pouvoir à Mme RAFFRAY Agnès

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. DOUBLET Grégory, Mme GARDÉ Isabelle, Mme LEFRANS Nicole

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LENNE Camille

Date de convocation

17/04/2026

Date d'affichage

05/05/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

OBJET : Contribution SIVOM

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le SIVOM de Gamaches a fixé le montant de la contribution due par la Commune pour l'exercice 2026. Il précise que le choix est laissé aux communes membres du mode de recouvrement pour le paiement de la contribution :

- soit par recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables.
- soit en inscrivant la dépense au BP 2026 si le conseil délibérait avant le 28/04/2026, soit dans les 40 jours qui suivaient la décision du comité syndical, prise le 09 mars 2026.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement de la contribution
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2026 du budget principal, chapitre 65.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Patrick GROSJEAN

